

Accueil de loisirs Jean de la Fontaine

N° habilitation :

Périscolaire : 0780720AP000121

Extrascolaire : 0780720CL000220

PROJET PÉDAGOGIQUE 2025-2026

Directrice : Corinne Morin

Coordinatrice Local : Sophie BEFFORT



TABLE DES MATIERES

1.	LA VILLE	3
1.2.	Localisation	3
1.3.	La commune d'agglomération	3
2.3.1	Les quartiers	3
2.	IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)	4
2.1.	LES MISSIONS	4
2.2.	LES STRUCTURES	4
2.3	LES MOYENS HUMAINS	4
2.3.	LES OBJECTIFS EDUCATIFS	5
2.3.1.	LE PROJET PERI EDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION :	5
3.	LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
3.1.	NOTRE DEMARCHE D'INCLUSION :	6
3.1.1.	NOS OBJECTIFS :	6
3.2.	PROCEDURES ET MODALITES POUR LA MISE EN PLACE DU P.A.P	6
4.	L'ACCUEIL DE LOISIRS	8
4.1.	Situation géographique	8
4.2.	Les caractéristiques de la population	8
4.3.	Les horaires de fonctionnement	8
4.4.	Les locaux	8
4.5.	L'équipe d'animation	9
4.6.	Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances)	9
4.7.	Le public accueilli	9
5.	LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC	10
5.1.	Les intentions pédagogique du projet	10
5.2.	Les objectifs généraux et opérationnels	11
5.3.	Le plan d'action	12
6.	LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	15
6.1	Les ressources de l'accueil :	15
6.2.	Le budget	15
6.2.1.	Choix budgétaires	15
7.	LES CRITERES D'EVALUATION	16
8.	LE FONCTIONNEMENT	19
8.1.	Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaire	19
8.2.	Les mercredis et vacances scolaires	19
8.3.	L'accueil du matin et du soir	20
8.4.	Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	20
8.5.	Temps récréatifs	20
8.6.	Activités dirigées	20
8.7.	Le temps de restauration	21
8.8.	Temps de repos	22
8.8.1.	Le temps calme	22
9.	LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	23
9.1.	La charte éducative ifac Sartrouville Animation	23
9.2.	Le temps récréatif	24
9.3.	Le temps calme	25
9.4.	Les règles de vie	26
9.5.	Sanction et punition	27
9.6.	Les règles de bon voisinage	28
10.	LA SECURITE BATIMENTAIRE	29
10.1	Plan du bâtiment ,	29
10.2.	Le fonctionnement de la pharmacie	30
10.3.	Listes des documents obligatoires	30

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil
collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km² et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferrière puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre paris et La défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km²) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.



2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires
- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.



2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques).
- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé (pap).
- **Les clubs** (English et digital) : proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.



3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole d' Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique

4. L'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs se situe dans l'école du même nom, au 24 rue Guy de Maupassant à Sartrouville.

Il est implanté dans le quartier du vieux pays, qui a bénéficié d'une vaste opération de rénovation urbaine, la démolition des anciennes constructions ont fait place à des constructions modernes sur une partie de ce territoire. Néanmoins les habitats collectifs rendent ce quartier comme le plus dense de cette ville ; il comprend une part importante de logements sociaux.

L'école est au cœur de la zone urbaine sensible du vieux pays, elle est classée REP (Réseaux d'Education Prioritaire), qui regroupe un collège et les écoles qui y sont rattachées. Quatre critères ont été pris en compte : le taux d'élèves issus des quartiers plus défavorisés, le retard en 6e, le taux de boursiers et la part d'enfants résidant en zone urbaine sensible (ZUS zone urbaine sensible).

Cette partie du quartier reconstruite récemment se présente donc aujourd'hui comme un village-rue s'étirant de l'avenue Maurice Berteaux à la place Nationale. Dans la continuité de la place Nationale, l'aménagement de la place de la Fête a récemment été ouverte au public. Ce parc de 6000 m² comprend la création de divers espaces :

Un city-stade, un terrain de basket et un parcours de Streep workout¹. On trouve également une aire de jeu de 300 m² pour les enfants. Mais aussi une pergola de 25 m² sous laquelle il y a des tables avec des jeux intégrés dans le plateau (jeu de dame, morpion...).

L'habitat ancien, essentiellement composé de maisons de ville et de pavillons, a laissé la place à de l'habitat collectif, en copropriétés ou appartenant à des bailleurs sociaux. Il s'agit du quartier de Sartrouville le plus dense en habitants au m².

Le taux d'habitat collectif est d'environ 70 %.

La structure est habilitée par la SDJES, sur le temps périscolaire pour 50 enfants et 60 enfants sur le temps extrascolaire.

4.2. Les caractéristiques de la population

Au regard de l'implantation géographique la population du quartier est issue de catégories socio professionnelles différentes (niveau de vie, cultures ou origines) où ils se côtoient et cohabitent.

L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

4.4. Les locaux

L'accueil de loisirs dispose de :

- 1 salle d'accueil
- 1 salle polyvalente jouxtant la salle d'accueil

¹ (littéralement « entraînement de rue ») est un sport mêlant la gymnastique et la musculation



- 1 bureau
- Une cour de récréation

Les locaux partagés avec l'école :

- La salle polyvalente
- La salle de restauration
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation
- Le dortoir

4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs J. de la fontaine, se compose de :

- 1 Directrice titulaire du BPJEPS
- 5 Animateurs : 3 titulaires du BAFA, 1 CQP et 1 non diplômé

4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances)

Sur le temps périscolaire, 15 enfants maternels sont accueillis après l'école. Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 32 pour les maternels. Les élémentaires sont accueillis sur l'accueil de loisirs élémentaire J. Auriol le mercredi et les vacances scolaires.

Ce sont majoritairement les mêmes enfants qui fréquentent les différents temps scolaires.

En période extrascolaire les enfants accueillis sont uniquement des enfants d'âge maternel scolarisé à Jean de la Fontaine, Anne Franck, Joliot Curie, Saint Martin et Sévigné (vacances de Noël, mi-juillet et août). L'effectif pendant les vacances scolaires oscille de 52 à 58 enfants avec des pics allant jusqu'à 62 enfants.

4.7. Le public accueilli

L'accueil périscolaire accueille les enfants d'âge maternel et élémentaire oscille entre les âges allant de 2 ans et demi à 10 ans (élémentaire uniquement le matin en périscolaire, hormis le mercredi). Les enfants sont scolarisés à l'école Jean de la Fontaine maternel et les écoles élémentaires Anne Turgot 1 et 2.

L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire.



Les enfants de 3 à 5 ans accueillis sont curieux, en plein développement du langage, de la motricité et de la socialisation, mais ont une attention limitée. Ils sont dans une phase d'exploration active du monde qui les entoure avec la capacité à jouer à faire semblant, imaginer, raconter. Ils ont besoin de manipuler, toucher, bouger pour apprendre et sont sensibles aux émotions avec une forte influence de l'environnement affectif.

Certains enfants issus de milieux modestes ont parfois un accès restreint à la culture, ce qui peut freiner leur développement cognitif et linguistique (manque de lectures, de discussions, de vocabulaire spécifique et de jeux éducatifs stimulant). Ils ont également besoin d'un environnement sécurisant, stimulant et riche en échanges.

C'est pourquoi il est essentiel de leur offrir des activités variées favorisant l'éveil, le langage et l'ouverture culturelle pour compenser les inégalités.

5. Le constat et le diagnostic :

Le travail partenarial engagé entre les équipes d'animation des structures Anne Franck et J. Curie a permis, au fil de l'année précédente, de développer des actions communes favorisant la mixité, la coopération et l'épanouissement des enfants. La mise en œuvre de projets collectifs (sorties, spectacles, événements, jardinage, vacances à thème...) a pleinement démontré la pertinence de cette démarche, tant sur le plan pédagogique que dans la coordination et la dynamique de groupe.

Le bilan de cette collaboration entre les différentes structures (Anne Franck, J. Curie, Fontaine) met en lumière l'impact positif de ses actions partagées sur l'épanouissement et la socialisation des enfants, ainsi que sur la cohésion des équipes.

Dans la continuité des actions déjà engagées, la mise en place de nouveaux projets communs contribuera à renforcer ses liens et à offrir aux enfants des temps d'animation toujours plus enrichissants, ludiques et porteurs de sens. Il s'agira également de continuer à encourager l'échange de pratiques entre professionnels afin de nourrir une dynamique collective durable.

Malgré les actions déjà engagées autour du langage (ateliers contes participatifs, cercles de parole, lectures d'histoires...), on observe que certains enfants du secteur rencontrent encore des difficultés à s'exprimer oralement. Ce déficit d'expression peut freiner leur participation aux activités collectives, limiter leurs interactions sociales et affecter leur confiance en eux.

5.1. Les intentions pédagogique du projet

Au cours de la période 2025-2026, nous continuerons à développer et à renforcer notre partenariat avec l'ACM Curie à travers la mise en œuvre de projets favorisant la mixité entre les enfants et les équipes, tout en valorisant les compétences de chacun.

La lecture occupera une place importante dans nos actions, en s'appuyant sur les ressources locales telles que les médiathèques, l'Heure du conte, ainsi qu'une banque de livres accessible aux enfants tout au long de l'année. Ces supports permettront de nourrir leur imaginaire, d'enrichir leur vocabulaire et de développer leur curiosité.

Nos actions porteront aussi sur l'éducation à l'environnement, la découverte de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Ces thématiques, directement liées au quotidien des enfants, seront abordées de manière concrète : de la nature aux déchets, du potager à l'assiette. Les enfants seront invités à expérimenter, se tromper, chercher des solutions et ainsi devenir peu à peu des écocitoyens responsables, soucieux de protéger la nature, trier leurs déchets, économiser l'énergie et consommer de manière raisonnée.



5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser l'expression orale et le développement du langage chez les enfants pour renforcer leur confiance, leur participation et leur socialisation.

- Développer le vocabulaire et les compétences langagières des enfants
- Renforcer la prise de parole et la confiance en soi à travers des activités orales régulières et ritualisées
- Stimuler l'imaginaire et la créativité pour enrichir l'expression orale

Sensibiliser les enfants à l'environnement et les accompagner vers des comportements écocitoyens.

- Concevoir et animer un cycle d'ateliers mensuels autour du jardinage, du compostage et de l'alimentation durable.
- Créer un jardin ou un potager pédagogique avec les enfants et suivre son évolution sur l'année scolaire.
- Impliquer les enfants dans une « mission éco-responsable » hebdomadaire (tri, économies d'énergie, écogestes, créations artistiques à partir de matériaux recyclés).

Permettre aux enfants de partager des temps festifs avec leurs familles pour valoriser les actions menées sur l'accueil de loisirs

- Organiser des événements festifs réunissant enfants, familles et équipe éducative.
- Créer des temps d'activités partagées enfants-parents autour des thématiques des vacances
- Valoriser les projets menés tout au long de l'année
- Renforcer le lien entre l'ACM, les enfants et les familles



5.3. Le plan d'action

<i>Développer le vocabulaire et les compétences langagières des enfants</i>	Créer des occasions quotidiennes de dialogue pour encourager l'enfant à s'exprimer en : <ul style="list-style-type: none">Organisant des temps de lecture hebdomadaires en petit groupe, en s'appuyant sur des ouvrages variés issus de la médiathèque ou de la banque de livres interne.Mettant en place des ateliers de langage (jeux de mots, devinettes, reformulation d'histoires) pour encourager la production orale dans un cadre ludique et sécurisé.Parlant de lui en utilisant le « je ».
<i>Renforcer la prise de parole et la confiance en soi à travers des activités orales régulières et ritualisées</i>	Aider chaque enfant à parler avec assurance grâce à des petits moments de parole organisés chaque jour : <ul style="list-style-type: none">Animer des cercles de parole réguliers (ex : "le mot du jour", "je raconte mon week-end") pour valoriser la parole de chaque enfant et l'écoute active.Le "quoi de neuf ?" : chaque enfant peut raconter un événement vécu, devant le groupe.La météo des émotions : les enfants expriment comment ils se sentent avec un mot ou une image.Respecter les règles de la communication orale (attendre son tour de parole, écouter les autres sans les interrompre).
<i>Stimuler l'imaginaire et la créativité pour enrichir l'expression orale</i>	Encourager la prise de parole en sollicitant l'imagination à travers des activités créatives : <ul style="list-style-type: none">Proposer des activités de création d'histoires collectives ou individuelles à l'oral (avec ou sans support visuel).Organiser des séances "Heure du conte" interactives, où les enfants peuvent intervenir, poser des questions, imaginer la suite d'un récit.Gagner en aisance et en confiance à l'oral



<p><i>Concevoir et animer un cycle d'ateliers mensuels autour du jardinage, du compostage et de l'alimentation durable.</i></p> <p>.</p> <p><i>Créer un jardin ou un potager pédagogique avec les enfants et suivre son évolution sur l'année scolaire.</i></p> <p><i>Impliquer les enfants dans une « mission éco-responsable » hebdomadaire (tri, économies d'énergie, écogestes, créations artistiques à partir de matériaux recyclés).</i></p>	<p>Sensibiliser à l'environnement et à l'écocitoyenneté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faisant découvrir aux enfants les éléments de la nature (plantes, animaux, saisons, météo...) à travers au moins une activité d'observation ou de découverte sensorielle par mois • Sensibilisant aux besoins des êtres vivants (eau, lumière, nourriture) en s'occupant d'un potager par exemple • Initiant les enfants aux gestes écocitoyens au cours de l'année (ex. : trier les déchets, économiser l'eau, éteindre la lumière ...). • Impliquant les enfants dans l'entretien d'un composteur ou lombricomposteur <p>Développer un jardin pédagogique avec les enfants comme support d'apprentissage interdisciplinaire, en assurant un suivi régulier de son évolution durant l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la mise en place du jardin (carré potager en commun avec l'école, parcelle de 120 m² à proximité de l'ACM J .Curie) • Utiliser le jardin comme support pour des apprentissages ludiques <ul style="list-style-type: none"> - <i>Incycles de vie, biodiversité, pollinisation</i> - <i>proportions, quantités de graines ou d'eau</i> - <i>décoration du jardin, fabrication d'étiquettes, épouvantails</i> • Favoriser l'autonomie, la coopération et la responsabilité (travailler en petits groupes de manière coopérative sur l'entretien du jardin). • Echanges de plants, de bons procédés avec l'ACM J.Curie • Suivre l'évolution du jardin tout au long de l'année (carnet de bord, photos) <p>Engager les enfants dans une mission d'éco-responsabilité visant à développer des comportements durables à travers des activités concrètes : tri des déchets, économies d'énergie, écogestes, et créations artistiques à partir de matériaux recyclés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux enjeux écologiques (jeux, quiz ou vidéos pédagogiques pour mieux comprendre l'impact de leurs gestes) • Mettre en place une mission éco-responsable (tri, veille des lumières, récupération de papier, etc.). • Développer des habitudes concrètes d'économie d'énergie et de réduction des déchets • Impliquer les familles à travers au moins une action collective (ex : semaine verte, défi écolo à la maison). • Encourager la créativité à travers le recyclage artistique (atelier utilisant des matériaux recyclés : papier, bouchons, cartons, textiles). • Participer à un projet collectif (exposition, fresque, décoration du jardin) avec des œuvres en matériaux de récupération.
--	--



<p><i>Organiser des événements festifs réunissant enfants, familles et équipe éducative</i></p> <p><i>Créer des temps d'activités partagées enfants-parents autour des thématiques des vacances</i></p> <p><i>Valoriser les projets menés tout au long de l'année</i></p> <p><i>Renforcer le lien entre l'ACM, les enfants et les familles</i></p>	<p>Proposer des soirées familles sur l'accueil périscolaire la dernière semaine avant les vacances scolaires.</p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...) • Jouer en famille (blind test, jeux de société, kermesse, défis...) • Participer avec vos enfants à une activité manuelle • Echanger avec les équipes autour d'un goûter festif <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation.</p> <p>Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...) • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations.... <p>Partager des temps de loisirs entre enfants et parents autour du thème des vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens familiaux (organiser des jeux ou ateliers où parents et enfants coopèrent) • Encourager la participation active des parents (inviter les parents à animer une activité simple (lecture d'un conte, atelier cuisine, etc.). • Créer un souvenir commun <p>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités proposées • Des événements • Des informations utiles <p>Mettre en place un temps de restitution ou d'exposition des projets réalisés, en associant enfants et parents à la présentation.</p> <p>Mieux impliquer les familles dans la vie de l'ACM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des temps d'échange informels entre les familles et l'équipe d'animation • Impliquer les parents dans la vie de l'ACM • Valoriser les enfants aux yeux de leurs familles (mettre en place des moments de restitution où les enfants montrent ce qu'ils ont fait/appris). • Communiquer de manière régulière et accessible avec les familles • Favoriser une relation de confiance avec les familles
--	--



6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Jean de La Fontaine met à disposition un ensemble varié de supports pédagogiques, comprenant notamment des :

- Livres
- Costumes
- Dinette
- Jeux de société
- Puzzles
- Jeux de construction
- Petites voitures
- Castelet, marionnettes
- Poupées
- Matériels sensoriels mutualisé avec l'école
- Tricycles mutualisé avec l'école
- Mutualisation du matériel de motricité avec l'école

6.2. Le budget

Le budget alloué pour l'année est de 4494 €uros.

6.2.1. Choix budgétaires

Dans une démarche d'amélioration continue des activités proposées aux enfants, plusieurs achats ont été effectués :

- **Acquisition de jeux de construction, petites voitures**, afin de renouveler les supports existants et de diversifier les propositions ludiques, tout en favorisant le développement de la logique, de la coopération et de la créativité chez les enfants. L'achat de magnétiques pour l'ACM Anne Franck servira également durant les vacances sur l'ACM Fontaine pour venir compléter ceux déjà présent sur Fontaine mais en nombre insuffisant au vue du nombre d'enfants accueilli durant les périodes de vacances scolaires.
- **Renouvellement du matériel de graphisme et de peinture**, avec l'achat de nouveaux outils adaptés (feutres spéciaux pour plastic fou, posca, pinceaux, crayons, supports variés), permettant de stimuler la créativité et l'expression artistique.

7.Les critères d'évaluation

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
Favoriser l'expression orale et le développement du langage chez les enfants pour renforcer leur confiance, leur participation et leur socialisation.			
Développer le vocabulaire et les compétences langagières des enfants	<p>Les enfants enrichissent-ils leur vocabulaire et réemploient-ils les mots appris de façon pertinente ?</p> <p>Participant-ils spontanément aux échanges oraux en respectant les règles de communication (écoute, prise de parole, ton) ?</p> <p>Utilisent-ils le langage pour raconter, expliquer, argumenter ou exprimer un besoin ?</p>	<p>Utilisation spontanée de nouveaux mots dans des contextes variés.</p> <p>Compréhension de consignes et des histoires racontées.</p> <p>Capacité à structurer un discours avec un enchaînement logique (récit, explication).</p>	Lectures d'albums / histoires Situations d'expression orale guidées (description d'images, récit) Rituels langagiers quotidiens (phrase du jour, météo, "je raconte ma journée") Entraînement régulier à la prise de parole. Grille d'observation
Renforcer la prise de parole et la confiance en soi à travers des activités orales régulières et ritualisées	<p>Les enfants osent-ils prendre la parole en groupe de manière autonome et sans contrainte ?</p> <p>Leur expression orale est-elle audible, compréhensible et structurée ?</p>	<p>L'enfant ose prendre la parole spontanément ou accepte de s'exprimer lorsqu'on lui propose</p> <p>L'enfant s'exprime de manière audible, en regardant les autres, sans se cacher ni chuchoter.</p> <p>L'enfant participe activement aux rituels oraux en améliorant sa diction</p>	Rituels quotidiens (histoires, contes, raconte-moi ton week-end...) Jeux oraux (devinettes, marionnettes...) Ateliers création d'histoires
Stimuler l'imaginaire et la créativité pour enrichir l'expression orale	<p>Leur discours est-il cohérent, clair, structuré de manière logique avec un vocabulaire adapté à ce qu'ils veulent exprimer ?</p> <p>Les enfants prennent-ils plaisir à inventer, imaginer et partager des idées oralement ?</p>	<p>Il raconte des situations vécues ou inventées avec cohérence (enchaînements logiques ou chronologiques).</p> <p>Il propose des idées originales (personnages, lieux, situations) et utilise un vocabulaire précis, imagé ou nouveau.</p>	Jeux d'improvisation orale ou théâtre Observation Débats sous formant de questions/réponses



Sensibiliser les enfants à l'environnement et les accompagner vers des comportements écocitoyen			
<p>Concevoir et animer un cycle d'ateliers mensuels autour du jardinage, du compostage et de l'alimentation durable</p> <p>Créer un jardin ou un potager pédagogique avec les enfants et suivre son évolution sur l'année scolaire.</p> <p>Impliquer les enfants dans une « mission éco-responsable » hebdomadaire (tri, économies d'énergie, écogestes, créations artistiques à partir de matériaux recyclés).</p>	<p>Les enfants participent-ils activement aux ateliers pratiques ?</p> <p>Les enfants comprennent-ils les principes de base du jardinage, du compostage, de l'alimentation durable et des liens entre jardin, saisonnalité et écologie ?</p> <p>Les enfants appliquent-ils les gestes appris (planter, arroser, trier les déchets organiques, etc.) et les écogestes (tri, réduction des déchets, économie d'énergie...) ?</p> <p>Les enfants adoptent-ils un vocabulaire spécifique lié à l'environnement ?</p> <p>Les enfants sont-ils capables d'expliquer leurs actions et leurs intentions, en mobilisant les connaissances acquises ?</p> <p>Les enfants coopèrent-ils et assument-ils des responsabilités au sein d'un petit groupe ?</p>	<p>L'enfant reconnaît les outils de jardinage, sait les nommer et les utiliser correctement selon leur fonction.</p> <p>L'enfant distingue les déchets compostables des non-compostables et trie les déchets de manière autonome et correcte.</p> <p>L'enfant s'implique régulièrement dans les activités de jardinage et comprend les étapes de croissance des plantes ou du compost.</p> <p>L'enfant adopte des gestes écoresponsables au quotidien (tri, économie d'eau, extinction des lumières...) et en développe des automatismes.</p> <p>L'enfant comprend et peut expliquer l'intérêt de certaines pratiques durables (paillage, compost, rotation des cultures...).</p> <p>L'enfant propose ou prolonge des actions écoresponsables à l'école ou à la maison, et partage ses connaissances avec les autres.</p> <p>L'enfant utilise des matériaux recyclés dans des créations artistiques, intégrant ainsi la démarche écologique à d'autres activités.</p>	<p>Fiches de suivi de projet Suivi des compétences pratiques (jardinage, compostage, comportement responsable)</p> <p>Quiz ou jeu de type "vrai/faux" (en fin de cycle)</p> <p>Auto-évaluation par les enfants (ex :Ce que j'ai appris", Ce que j'ai aimé")</p> <p>Évaluation de l'implication, des gestes techniques, de l'autonomie</p> <p>Evaluer la compréhension liées au jardin</p> <p>Evaluer les connaissances acquises de manière ludique par des jeux de connaissance</p> <p>Echanges oraux</p> <p>Nombre de créations artistiques réalisées à partir de déchets recyclés</p> <p>Mesurer la capacité à réutiliser, inventer et valoriser</p>



Permettre aux enfants de partager des temps festifs avec leurs familles pour valoriser les actions menées sur l'accueil de loisirs

Organiser des événements festifs réunissant enfants, familles et équipe éducative	Les enfants et leur famille adhèrent-elles facilement aux événements proposés à chaque fin de période ?	L'enfant contribue à la préparation (répétition, fabrication de décos...)	Fiche d'activité
	L'événement a-t-il impliqué activement les enfants dans sa préparation ?	L'équipe éducative collabore autour d'une organisation partagée (répartition des tâches, accueil, animation)	Planning
	L'événement a-t-il favorisé des échanges positifs entre familles, enfants et équipe d'animation ?	Les retours des familles et des enfants sont positifs (écoute, engagement, remerciements).	Tableau de répartition des tâches
	Les enfants et leurs parents ont-ils participé ensemble à l'activité proposée ?	La qualité des échanges et le taux de participants (nombre de famille présente)	Observation de l'équipe
Créer des temps d'activités partagées enfants-parents autour des thématiques des vacances	L'activité est-elle en lien avec une thématique des vacances ?	Enfants et parents collaborent dans la réalisation de l'activité.	Retour des familles
	L'événement renforce-t-il la communication et la complicité entre enfants, parents et équipe d'animation ?	Les familles échangent avec les professionnels et entre elles Les productions réalisées valorisent les thématiques liées aux vacances	Observation de l'équipe
Valoriser les projets menés tout au long de l'année	L'affichage est-il stratégiquement mis en place de façon que les familles y aient accès ?	Fréquence et constance de la participation	
	L'affichage est-il stratégiquement mis en place de façon que les familles y aient accès ?	Le nombre de demandes ou de questions quotidiennes	
Renforcer le lien entre l'ACM, les enfants et les familles	Quel pourcentage de famille s'y intéresse-t-il ?	Le nombre de demandes ou de questions quotidiennes	
	La transmission des informations sont-elles claires et régulières ?	La qualité et la fréquence des échanges avec les familles	
	Y a-t-il un intérêt manifesté par les parents pour les activités de leur enfant ?		



8. Le fonctionnement

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaire

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Eveil musical => malle d'expression• Art plastique et graphisme => ateliers arts• Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs• Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire</p>

8.2. Les mercredis et vacances scolaires

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs



8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend.

L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée.

Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives.²

8.5. Temps récréatifs ¹

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique.

Voir paragraphe 9. 2



L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigé, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace ou elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

8.7. Le temps de restauration

Entre 11h30 et 13h30 : en deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs
Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.
Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.



8.8. Temps de repos

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

8.8.1. Le temps calme³

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme)

³ Voir paragraphe 9.3.



9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.



- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

2. POSTURE EDUCATIVE => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec

3. QUALITE RELATIONNELLE => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de déroulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

4. QUAND ET POUR QUI => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*



- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

4. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.
2. **POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :
 - Favoriser la vie en collectivité
 - Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
 - Donner des repères pour tous les acteurs
 - Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
 - Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
 - Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
 - Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants
3. **QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :
 - Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
 - Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
 - Respecter le rythme de vie de l'enfant
 - Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
 - Changer d'activité
 - Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
 - Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
 - Sécuriser les espaces de vie et de circulation
 - Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger



9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyenneté.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

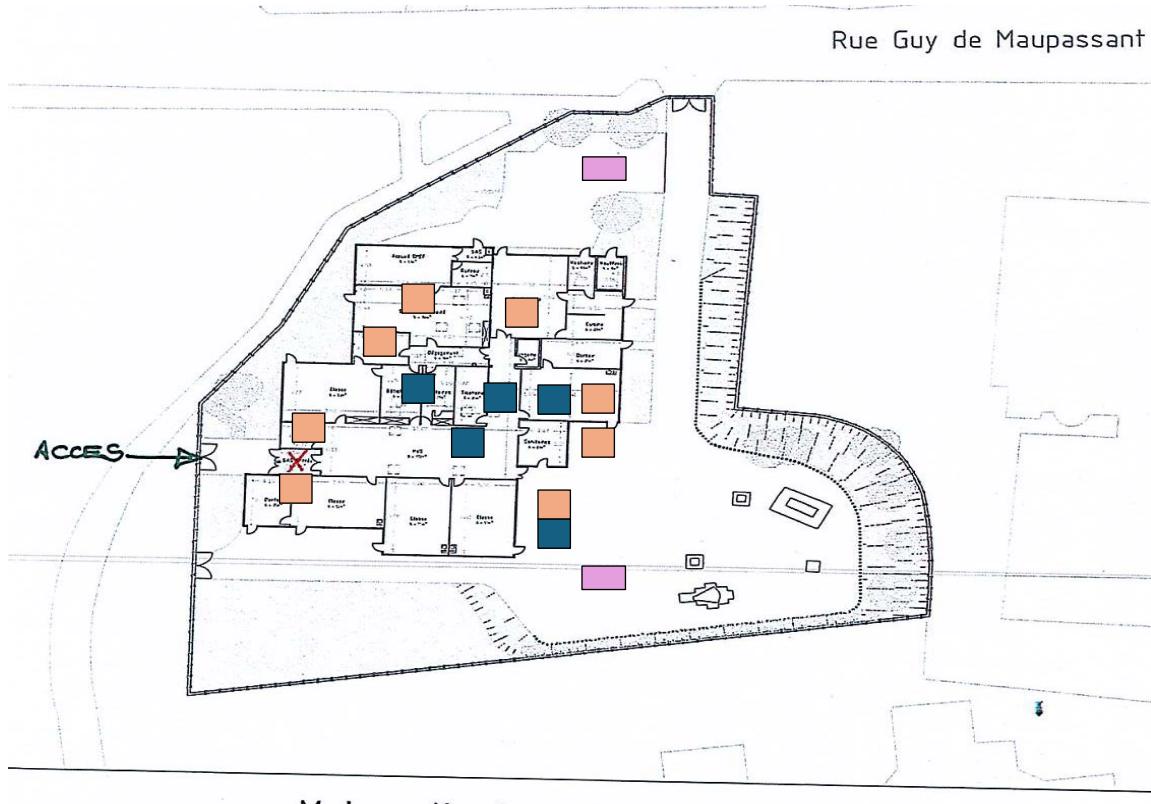
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.



10. La sécurité bâtimentaire

10.1 plan du bâtiment,



Maternelle Jean de la Fontaine
24 rue Guy de MAUPASSANT 78500 Sartrouville

EXISTANT : RDC

- position des alarmes incendies, 
 - position des extincteurs, 
 - point de rassemblement, 

Consignes de sécurité :

INCENDIE

- *Appuyer sur le bouton d'alarme incendie*
 - *Téléphoner au 18*
 - *Indiquer votre nom et l'endroit où vous vous trouvez*
 - *Fermer les fenêtres et les portes (ne pas fermer à clé)*
 - *Suivez les instructions du responsable*

EVACUATION

- *Eteignez les appareils électriques*
 - *Suivez les instructions données par le responsable*
 - *Evacuez immédiatement les locaux, ne courez pas*
 - *Rejoignez le point de rassemblement situé à l'extérieur du bâtiment*



10.2. Le fonctionnement des pharmacies

Lorsqu'un enfant se blessent (se cogne, se coupe, ou s'égratigne superficiellement), l'animateur procède aux soins. Les trousse de secours se trouvent dans un casier du bureau identifié par une croix rouge de la pharmacie . Les soins dispensés sont consignés dans le cahier d'infirmérie (date, heure des soins portés, le nom de l'enfant soigné et celui de l'animateur).

Cette information doit être annotée dans le cahier de transmission puis retransmise aux parents.

Tout choc à la tête doit faire l'objet d'une surveillance accrue et être signalé au directeur. En cas de doute appeler les services d'urgences :

15 - SAMU 18 - POMPIERS 112 – URGENCES

Tout accident doit être signalé au directeur de la structure qui se chargera le cas échéant de remplir la déclaration d'accident et de prévenir la famille.

Les PAI (protocole d'accueil individualisé) sont consignés dans un classeur situé dans l'armoire en métal du bureau, ainsi que les trousse médicamenteuses.

Il est consultable à tout moment par les animateurs.

Les poches de glaces se trouvent dans le réfrigérateur situé dans la tisanerie

Les trousse de secours se trouvent stockées dans le bureau (casier infirmerie ) , elles doivent être emmenées sur les espaces extérieurs lors des temps libres, et des sorties.

Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sans ordonnance médicale et autorisation parentale

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Plan canicule
- Fiche posture Vigipirate

